Présentation du Groupe SAPEC

Devant la Commission Diocésaine "abus sexuels dans le contexte ecclésial"

Jean-Marie Fürbringer

Vice-président

24 novembre 2020

1. Un problème grave, mondial et structurel

La carte de Rete L'ABUSO (Italie)

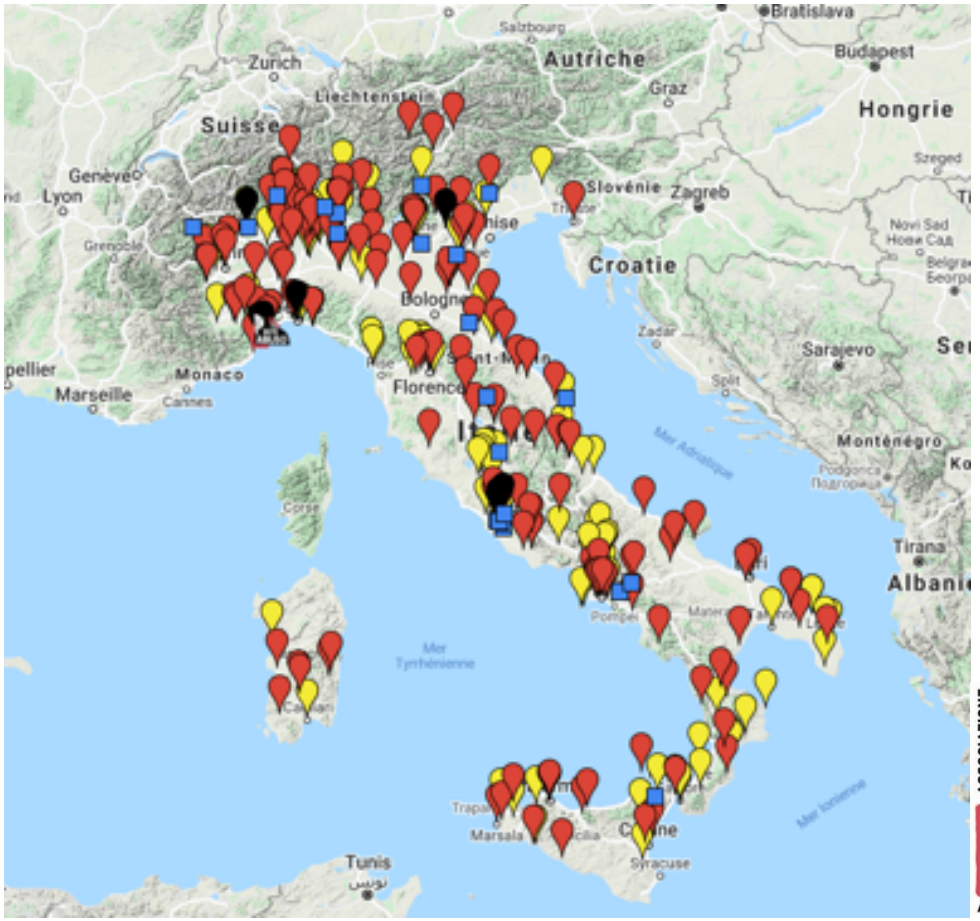

ASSOCIAZIONE RETE L'ABUSO SOPRAVVISSUTI AGLI ABUSI SESSUALI DEL CLERO

L'enquête de la CIASE (France)

Violences sexuelles dans l'Église : plus de 5 000 témoignages recueillis, la commission Sauvé prolonge son appel à témoigner

La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) ou commission Sauvé révèle ce mercredi 17 juin avoir recensé plusieurs milliers de victimes en quelques mois. La Ciase a décidé de prolonger son appel à témoignages jusqu'au 31 octobre 2020.

- Le journal Le Monde du 11.11.20 cite le chiffre de 6'500 témoignages reçus en fin octobre 2020

COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES ABUS SEXUELS DANS L'ÉGLISE

La Parole Libérée

Eckiger Tisch (Deutschland)

Zeit für eine staatliche Untersuchungs-kommission

31. August 2020

Die Vereinigung der Oberen der katholischen Ordensgemeinschaften in Deutschland hat am 26. August 2020 das Ergebnis einer Befragung unter seinen Mitgliedsorganisationen bekanntgegeben. Dazu gehören auch die Jesuiten und andere Orden, die Schulen und Bildungseinrichtungen für Kinder und Jugendliche betreiben. Nach allem was in den letzten 10 Jahren aufgedeckt wurde, konnte das Ergebnis von den Zahlen her nicht überraschen: mindestens 1412 Betroffene sexuellen Missbrauchs in der Kindheit und Jugend durch Ordensgeistliche, Nonnen und Mitarbeitende der Orden sind dort bekannt. Mindestens 654 Ordensangehörige wurden danach als Täter benannt. Dazu kommen noch 58 weitere Mitarbeitende. Bitter ist, wie lange sich die Gemeinschaften Zeit ließen, bis sie diese unvollständigen Zahlen vorlegten. Denn nachgeforscht haben die wenigsten, die meisten haben einfach die Opfermeldungen zusammengetragen.

Eckiger Tisch

Des organisations dévoyées et perverties

- Suisse : Institut Marini
- Irlande : Pensionnats, prisons
- Canada : Pensionnats autochtones
- Mexique : Légionnaires du Christ
- Pérou : Sodalicio de vida cristiana
- Argentine (et Italie) Centre Provolo pour enfants sourds muets
- ...

Des cas dans le monde entier

- Des organisations totalement dévoyées
- Détournements de fonds, négligences, abus spirituels, abus sexuels, tortures
- Des relations de confiance naïves, eldorado des manipulateurs
- Alors que l'Église catholique est (a été) responsable de l'éducation de millions d'enfants

Des abuseurs déplacés, soustraits à la justice

- Joël Allaz (Suisse) déplacé en France par Mgr Mamie et les capucins, ramené en Suisse quand la justice française s'intéresse à lui.
- Luis Figari (Pérou) réfugié à Rome alors que les journalistes Pedro Salinas et Paola Ugaz qui ont dénoncé le système d'abus de Sodalicio sont systématiquement poursuivis en justice pour diffamation, malmenés par des juges qui croient devoir "protéger" l'Église.
- ...

« Figari vive en Roma, viviendo a cuerpo de Rey y con la bendición vaticana porque la 'sanción' fue una burla.(...) El único condenado en el Caso Sodalicio, paradójicamente, he sido yo, uno de los dos periodistas que denunció los crímenes de esta organización. »

Amener un prêtre auteur d'abus en justice est un travail de titan

- Les victimes ont besoin de temps pour se reconstruire avant de pouvoir entamer des démarches légales : risque de prescription
- Il faut arriver à délivrer un récit crédible et crédité (la victime est souvent minorée parce que blessée dans sa psyché)
- Le risque de s'exposer et d'être débouté est grand et freine énormément de victimes
- L'environnement social est souvent coercitif (Récit de G. Falcioni, récit des mamans en Pologne)

LA NACION

Martes 26 de noviembre de 2019

Fallo histórico por los abusos en el Próvolo: más de 40 años de prisión para dos curas

En 2020, el ABL porteño se ajustará todos los meses

Denuncia de violación: Alperovich pidió licencia

En calma, Uruguay aguarda el recuento final

LA BONIFICACIÓN YA ES TUYA.

Y ADEMÁS PARTICIPÁS POR INCREÍBLES PREMIOS.

ECA - End Clerical Abuse

- Faire le lien entre les organisations nationales
- Établir une plateforme internationale pour lutter contre les abus sexuels commis par de clercs et leur dissimulation par des responsables ecclésiastiques
- Être un interlocuteur pour le Vatican, pour les organes internationaux (HCDH, Cours interaméricaine des droits de l'homme)
- `https://www.ecaglobal.org`

2. Think global, act local

Le Groupe SAPEC

- Soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse
- Mgr Genoud crée en 2008 la Commission SOS prévention : insatisfaisante parce que sans tiers et probablement une vision exclusivement canonique
- Jacques Nuoffer, Marie-Jo Aeby et Gérard Falcioni fondent le Groupe SAPEC en Décembre 2010
- Rapidement un objectif émerge : la nécessité d'une commission romande neutre et indépendante

Le mémoire (2013-2014)

1. La première partie évoque la vague des révélations partie des États-Unis vers l'Europe et la Suisse et s'interroge sur les facteurs qui ont pu favoriser de si nombreux abus et sur les réformes à engager.
2. La deuxième partie du Mémoire revient sur les thèmes et commentaires parus dans les médias, de Suisse romande en particulier.
3. La troisième partie fait le bilan de nos démarches jusqu'en 2013, évoquées dans les pages précédentes.
4. La quatrième partie résume ce qui s'est passé en Belgique et présente le modèle du Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels mis en place sous l'égide de la commission parlementaire et de l'Église catholique belge .

Association du GROUPE SAPEC

Mémoire 2013 – 2014

Abus sexuels au sein de l'Église catholique en Suisse et dans le monde

"La pédophilie dans l'Église catholique n'est pas un accident de parcours, [m]un immense fait divers".

Reconnaissance Réparation Prévention

Actualisation Juin 2014

Création de la CECAR (2015)

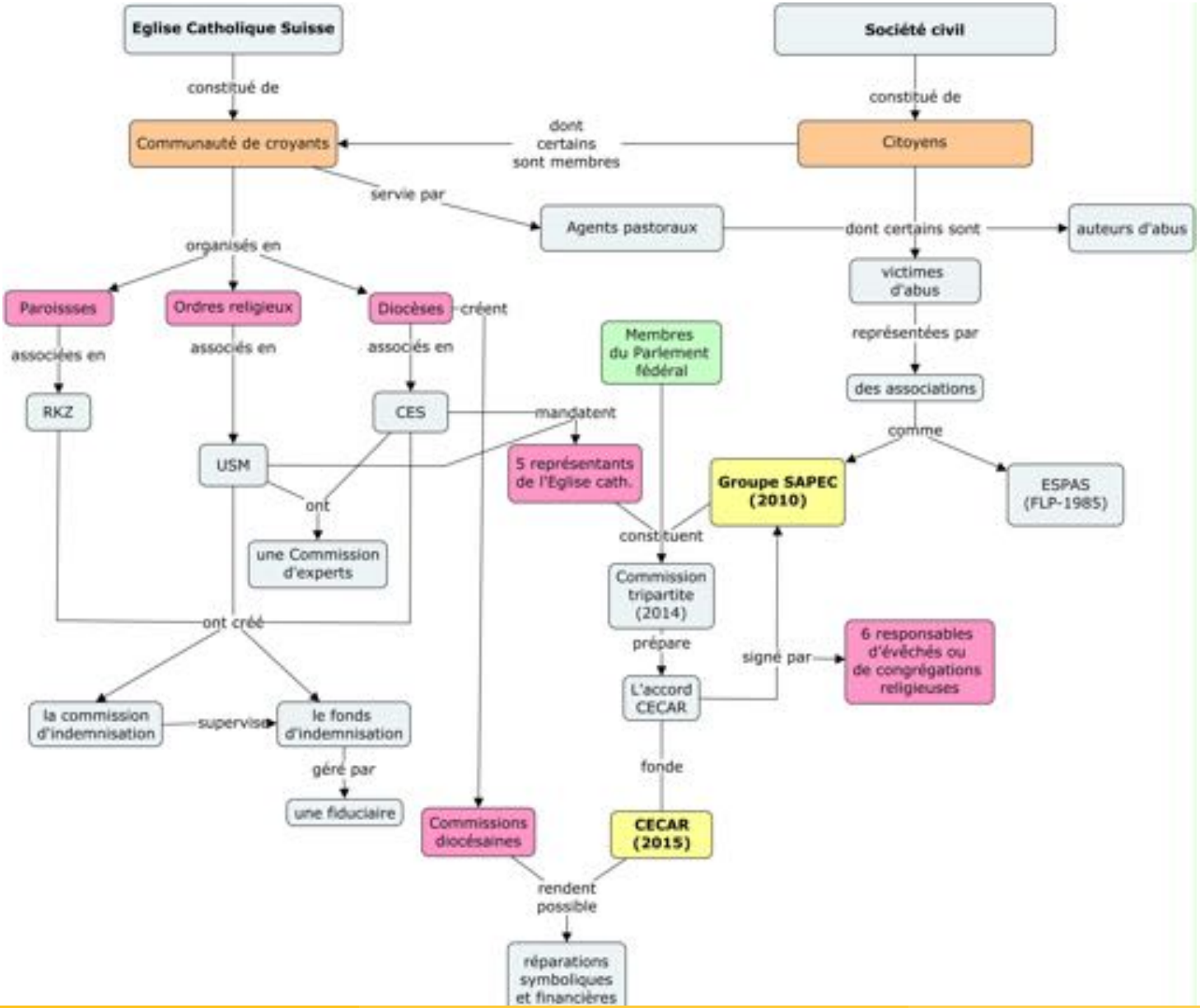

L'accord CECAR (2015)

Accord entre le Groupe SAPEC et des institutions catholiques relatif à la création d'une commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation

Préambule : La préparation du présent document s'est faite en collaboration étroite avec des membres du Conseil national et du Conseil des Etats et en comptant sur les bons offices du Directeur suppléant de l'OFJ.

1. But, objet et champ d'application

Le but du présent accord est d'assurer le traitement des demandes relatives à des faits prescrits d'abus sexuels commis sur des mineurs par des agents pastoraux d'un diocèse suisse ou par un membre d'une congrégation ou d'un ordre religieux établi en Suisse.

L'accord règle l'institution, les organes et les lignes générales relatives au fonctionnement d'une commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation en matière d'abus sexuels (ci-après, CECAR) entre l'Association Soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse (ci-après Groupe SAPEC) et aux évêchés et congrégations religieuses qui y adhèrent.

2. Organes

2.1 La CECAR

La CECAR est un organe neutre et indépendant des autorités de l'Église catholique.

Mission et compétences
La CECAR a pour fonctions :

- D'offrir aux victimes un lieu d'écoute, d'échange et de recherche d'une conciliation avec l'abuseur, à défaut avec son supérieur hiérarchique;
- De mettre en place un comité ;
- De fixer la procédure d'écoute et de conciliation que le comité sera chargé d'appliquer ;
- De fixer la procédure d'arbitrage et de se prononcer sur toutes les solutions arbitrales que le comité lui soumettra ;
- De définir les critères pour la réparation financière pouvant se monter, dans des cas exceptionnels particulièrement graves, jusqu'à 20'000 francs au maximum
- De régler tous les autres aspects de la mise en œuvre et de l'application du présent accord;
- De rédiger un rapport écrit annuel en respectant le caractère confidentiel des dossiers traités.

Composition
La CECAR est composée de sept membres :
- deux représentants de l'Église catholique
- deux représentants du Groupe SAPEC (ou d'une autre association défendant les droits des victimes)
- trois personnalités indépendantes, choisies d'un commun accord entre l'Église catholique et le Groupe SAPEC et dont une assumera la présidence.

En cas de démission ou de décès d'un membre de la CECAR, les parties qui avaient désigné le membre démissionnaire ou décédé désignent un nouveau membre.

Les deux membres du Groupe SAPEC peuvent faire une demande en tant que victime auprès de la CECAR mais dans ce cas, ces personnes ne peuvent pas prendre part aux discussions et décisions les concernant.

Durée
Après 5 ans de fonctionnement, une évaluation déterminera s'il est nécessaire de poursuivre le travail de la CECAR.

2.2 Le Comité
Le comité traite les demandes individuelles adressées à la CECAR et organise les séances d'écoute, de conciliation et d'arbitrage.

Mission
Le comité a pour fonction :

- D'écouter les parties : d'une part le demandeur, et d'autre part la personne à laquelle un abus sexuel est reproché ou son représentant ;
- D'œuvrer en faveur d'une conciliation ;
- De proposer à la CECAR le cas échéant une solution arbitrale ;

Composition
Le comité est composé de trois personnes :
- une personne choisie par l'Église catholique
- une personne choisie par le groupe SAPEC
- une personne choisie d'un commun accord entre les deux premières ; cette dernière personne assume la présidence du comité ;

Ces trois personnes peuvent être membres de la CECAR.
Des remplaçants peuvent être nommés.
Ces trois personnes ne peuvent pas être salariées par l'Eglise catholique ni membres du Groupe SAPEC.

3. Fonctionnement

3.1 Frais de fonctionnement

Les institutions catholiques qui adhèrent au présent accord assument les frais de fonctionnement de la CECAR et du comité ainsi que du secrétariat de ces deux organes.

3.2 Preuves

Le récit de la victime, la description de l'abus sexuel doivent être vraisemblables ; le comité et la CECAR n'exigent pas de preuves formelles.
Si les faits allégués se révèlent être volontairement faux ou mensongers, les frais sont à la charge du requérant.

3.3 Arbitrage et réparation

Les parties s'engagent à accepter la solution arbitrale décidée par la majorité des membres de la CECAR.

L'Eglise catholique

Les institutions catholiques qui adhèrent au présent accord s'engagent à verser sans tarder le montant de la réparation financière allouée au demandeur.

Date …… Date……..

Pour les institutions catholiques
(à préciser lors de la signature)

Pour le Groupe SAPEC……

Le site WEB

http://www.groupe-sapec.net

L'enquête(2017)

- La base est constituée par la conférence de Gabriel Ringlet, théologien Belge, une des organisateurs de la marche blanche en 1996 suite à l'assassinat de Julie et Mélissa
- Ensuite un ensemble de témoignages des acteurs de l'aventure CECAR
- Une perspective de "making of"
- Une description du parcours du combattant des victimes pour obtenir justice
- `http://www.groupe-sapec.net/enquete-presentation.htm`

Le GT mémoire

- Collaboration entre le diocèse LGF et le Groupe SAPEC
- Travailler à la prévention à partir d'un travail de mémoire sur les abus sexuel commis dans notre pays, dans nos diocèses
- Concept du mémorial (2019)
- Organisation de soirées thématiques (2020-2021)
- On aimerait bien travailler aussi avec le diocèse de Sion

3. Le droit de victimes

Le modèle Joinet

Une dimension à ne pas oublier

« Il importe désormais de réfléchir et de publier sur la signification théologique des abus.

Parmi les nombreuses questions théologiques que soulève le scandale des abus dans l'Église, on peut relever les suivantes. Que deviennent, dans ces circonstances, les notions de pardon ou de salut ? Comment parler encore de l'Église comme sacrement fondamental du salut quand la violence est exercée par des clercs et étouffée par des responsables ecclésiaux ? Comment présenter le prêtre comme figure du Christ lorsqu'il abuse de son autorité ? Ne serait-ce pas plutôt la victime qui l'incarne ? »

Hans Zollner

Un long chemin

Lorsqu'elle subit un abus, la victime est expédiée hors l'humanité et il faut beaucoup de temps et de mots pour y revenir. Toutes ces étapes pour obtenir justice et réparation sont au fond des étapes pour revenir à soi.